

République du Sénégal

Ministère de l'Enseignement Secondaire, des
Centres Universitaires Régionaux (CUR) et des
Universités

E.S.T.M.

ESTM

ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE ET DE MANAGEMENT DE DAKAR

DIPLÔME

Vu l'accord cadre du 02 mai 1995 signé avec le ministère de l'Education
Vu l'autorisation N°1464 du ME/DES/DFS,
Vu l'attestation N°23 R.E.D. AT/C.A.M.E.S/SG/DP délivrée le 19 décembre 2007 faisant acte de reconnaissance du (D.T.S) par le CAMES.
Vu le règlement pédagogique de l'école supérieure de technologie et de management de Dakar,
Vu l'ensemble du dossier académique de l'étudiant(e) (notes, appréciations, etc.),
Vu les titres initiaux produits,
Vu les procès-verbaux du jury constitué au sein de l'école supérieure de technologie et de management de Dakar attestant que l'intéressé(e) a
satisfait dans les formes réglementaires aux épreuves et aux stages inscrits au programme.

M./Mlle/Mme *Alban DJELASSEM*.....

Né(e) le 20 décembre 1984 à Moundou (TCHAD).....

A été jugé(e) apte pour l'obtention du **DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BAC + 2)**
Option : TELEINFORMATIQUE ===000=== Session : 2006-2008,
et par délégation

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

L'intéressé

Ousmane B. Aphane DIALLO
Le Directeur
General

École Supérieure de Technologie et de Management



13 NOV 2008

Le Ministre
Moumar Madyem DJENG
Professeur de Classe
Exceptionnelle des Universités

Le Directeur Supérieur
de l'Enseignement